

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

THERMO FIRE – Gel pour le chauffage alimentaire (Ethanol)

Conformément au règlement (CE) no 2015/830

THERMO FIRE
- FIRE GEL -

Dernière revision: 05.07.2017

Version: 2

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom commercial : THERMO FIRE – GEL POUR LE CHAUFFAGE ALIMENTAIRE (ETHANOL)
Numéro d'enregistrement REACH : Ethanol: 01-2119457610-43-0205
Distibuteur : Nouvel AG
Adresse : Industrie Grund, Postfach 262, CH- 6234 Triengen
Personne à contacter : Markus Gilli
Téléphone : + 41 41 935 55 55 (pendant les heures de travail)
Téléfax : + 41 41 935 55 66
E-Mail : markus.gilli@nouvel.ch
Numéro d'appel d'urgence : Tél. 145(urgent) ou +41 44 251 51 51 (non urgent, Tox Info Suisse)
Téléphone d'urgence : pendant et en dehors des heures de travail: 144 (Numéro d'urgence)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification de la substance ou du mélange**

Classification (CE) no. 1272/2008

Pour l'homme

À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols on un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Peut irriter les yeux et la peau.

À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire.

Pour l'environnement

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

Risques physiques et chimique

En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé.

Eléments d'étiquetage**Symbol de danger SGH 02 flamme****Mention d'avertissement**

Attention

**Classification (CE 1272/2008)** Flam. Sol. 2-H228**Mentions de danger**

H 228 Matière solide inflammable

P-Sätze

P102 Conserver hors de la portée des enfants.

P210 Conserver à l'écart de la chaleur/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer.

P370+378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, de la neige carbonique, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour éteindre le feu

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Autres Dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique:

Description: Gel / pâte contenant les composants suivantes.

Composants	No CAS	No CE	No EINECS	Déclaration de poids	Classification (EG 1272/2008)
Ethanol (Alcool éthylique)	64-17-5	603-002-00-5	200-578-6	75 – 85	Flam. Liq.2 H225
Triethylamine	121-44-8	612-004-00-5	204-469-4	<1%	Flam. Liq.2 H225 Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H312 Acute Tox. 4 H332 Skin Corr. 1A H314 STOT Single.3- H335

Numéro d'enregistrement REACH : Ethanol: 01-2119457610-43-0205

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**Description des premiers secours**

Informations générales	Premiers soins, repos, chaleur et air frais. Ne rien donner à boire à la victime si elle est inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec les yeux	Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver vite et rincer la peau contaminée avec de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et rincer la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Inhalation	Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. En cas de problèmes respiratoires: pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter en salle d'urgence avec cette fiche. Ne jamais faire boire une personne sans connaissance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou faire pleurer les yeux.
Contact avec la peau	Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.
Ingestion	Nausée, vomissements. Etourdissements.
Inhalation	Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**Utiliser: Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.**Moyens d'extinction inappropriés**

NE PAS utiliser d'eau si possible.

Dangers particulier résultant de la substance ou du mélange**Risques d'incendie/d'explosion rares**

L'incendie engendre la formation de gaz toxiques.

Risques particuliersUn feu crée: Monoxyde de carbone (CO). Cyanure d'hydrogène (HCN). Gaz nitreux (NO_x)

Conseils aux pompiers**Procédures de lutte contre l'incendie**

Eviter de respirer les vapeurs du feu. Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion. Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Etablir une digue pour collecter l'eau d'extinction.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.
- Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation.
- Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation efficace.

Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.
- Eviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eloigner les combustibles de la matière déversée. Pelleter et placer dans des récipients secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Empêcher la formation de décharge statique et d'étincelles.
- Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
- Eviter l'inhalation de vapeurs.
- Ne pas utiliser de verres de contact. Emission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage.
- Assurer une ventilation adéquate.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais.
- Entreposer à distance de : Matière oxydante. Acides.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux.
- Conserver hors de la portée des enfants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Gel pour le chauffage alimentaire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION INDIVIDUELLE/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle:**

- Assurer une ventilation bonne/adéquate.

- La valeur limite à surveiller aux postes de travail est le VME (Valeur (limite) moyenne d'exposition) :

Ethanol 500 ml/m³ (ppm), 960 mg/ m³ Valeur momentanée 4x15 Min. 1000 ml/m³ (ppm), 1920 mg/ m³

Triéthylamine 1 ml/m³ (ppm), 4.2 mg/ m³ Valeur momentanée 4x15 Min. 2 ml/m³ (ppm), 8.4 mg/ m³

Les valeurs ont été extraits de la liste CNA des valeurs limites d'exposition aux postes de travail valables au moment de l'établissement de la fiche de données de sécurité.

Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

**Conditions de procédé**

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée.

Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air.

Une protection respiratoire appropriée doit être utilisée pour les fortes concentrations

Appareil respiratoire autonome avec masque complet.

Protection des mains

Porter des gants de protection et des lunettes de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.

Autres Mesures de Protection

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Enlever promptement tout vêtement contaminé et les laver avant de les réutiliser.

Protection de la peau

En cas de risque de contact: porter un tablier ou un vêtement de protection.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Gel , incolore
Point d'éclair (Creuset fermé)	16°C
Temperature d'auto-inflammation	451°C
Point initial d'ébullition	79°C
Densité en vrac	à 25°C 0.84 kg/l
Valeur pH, Solution	7,5 – 8,5
Limites d'inflammabilité	Inférieur : 3,3 Vol.% Supérieure : 19 Vol.%
Pression de vapeur	à 20°C 44 mm/Hg
Densité	à 25°C 0,84 g/cm ³
Viscosité (25°C)	à 25°C 3570 Ps
Solubilité	Entièrement soluble dans l'eau.
Composés organiques volatiles (COV)	85%
Température de fusion	-70°C

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE**Réactivité**

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

Stabilité chimique

Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu

Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Eviter le contact avec les acides et les substances oxydantes.

Matières incompatibles

Matières à éviter: Acides, comburants.

Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Monoxyde de carbone(CO), Cyanure d'Hydrogène (HCN), Gasz nitreux (NO_x)

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les effets toxicologiques****Autres dangers pour la santé**

Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.

CIRC Ne pas listé. NTP (Programme National de Toxicologie) Non inscrit. OSHA Ne pas réglementé.

Inhalation

A des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer de la toux.

Ingestion

Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac..

Contact avec la peau

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour la peau.

Contact avec les yeux

Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

Infomations toxicologiques relatives aux ingrédients**ETHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE) (CAS: 64-17-5):**

Dose Toxique 1, DI 50 oral rat : 6200 mg/kg

Dose Toxique 2, DI 50 oral rat : 7060 mg/kg

Concentration Toxique, CL50 inh. rat : 124.7 mg/l/ 4h

TRIETHYLAMINE (CAS: 121-44-8):

Dose Toxique 1, DI 50 oral rat : 730 mg/kg

Concentration Toxique, CL 50 inh. rat : 3496 ppm/1Std.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Ecotoxicité**

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

Toxicité**Informations écologiques relatives aux ingrédients.****Ethanol (Alcool éthylique) No CAS 64-17-5**

CL 50, 96H, Poisson, 11'000 mg/l Alburnus alburnus

Ce 50, 48 H, Daphnia, 3715-6772 mg/l

Ci 50, 72 H, Algue, 9310 mg/l Chlorella pyrenoidosa

Triéthylamine No CAS 121-44-8

CL 50, 96 H, Poisson, 330 mg/l

Ce 50, 48H, Daphnia, 200 mg/l

Persistance et dégradabilité: Le produit est biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation: Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Mobilité dans le sol: Le produit est miscible avec l'eau. Peut être diffusé dans le réseaux d'eau.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

Autres effets néfastes: Aucuns connus.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

-Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux.

-Ne pas jeter les résidus à l'égout.

- Pour l'incinération (élimination) respecter les prescriptions locales relatives à l'élimination.

- Absorber avec de la vermiculite ou du sable sec et éliminer dans un site d'enfouissement agréé. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion). Les responsables d'hygiène de l'environnement doivent être avisés de tout déversement important.

Code Déchets OMoD :

Les déchets sont codifiés suivant leur provenance. En fonction de l'application différents codes peuvent être attribués. Une classification par le fabricant n'est pas possible.

Recommandation:

13 07 03 Autres combustibles (mélanges compris)

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU: No. UN 1325

Classification pour le transport

ADR/RID:

UN1325, MATIERES SOLIDES INFLAMMABLES (CONTIENT ETHANOL), Classe 4.1,
V.G. III (E)

IMDG Code:

UN1325, MATIERES SOLIDES INFLAMMABLES (CONTIENT ETHANOL), Classe 4.1,
P.G. III

ICAO Code:

UN1325, MATIERES SOLIDES INFLAMMABLES (CONTIENT ETHANOL), Classe 4.1,
P.G. III,

Classe de danger pour le transport

Classe 4.1 Matières solides inflammables

Groupe d'emballage : III

Dangers pour l'environnement: Substance dangereuse pour l'environnement/

Polluant marin: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-A, S-G

Code Hazchem 1Z

No. de danger (ADR) 40

Code restriction de tunnel (E)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise



SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Législation UE

Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, avec modifications.

Classification de danger pour l'eau WGK 1

Ordonnance sur les accidents majeurs SQ = 50'000 kg

Evaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

COV: 85%

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Avis de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentation ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ses informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.